

INISOL

FR

Préparateur solaire

UNO/1 E200, E300, E400



Notice d'utilisation

Sommaire

| | | |
|------------|---|----------|
| 1 | Introduction | 3 |
| 1.1 | Symboles et abréviations | 3 |
| 1.2 | Généralités | 3 |
| 1.2.1 | Responsabilité du fabricant | 3 |
| 1.2.2 | Responsabilité de l'installateur | 3 |
| 1.2.3 | Responsabilité de l'utilisateur | 3 |
| 1.2.4 | Conformité de conception et de fabrication | 4 |
| 1.2.5 | Conformité électrique / Marquage CE | 4 |
| 1.3 | Consignes de sécurité et recommandations | 4 |
| 2 | Description technique | 5 |
| 2.1 | Caractéristiques techniques | 5 |
| 2.1.1 | Préparateur double-serpentin : UNO/2 | 6 |
| 2.1.2 | Préparateur électro-solaire : UNO/1 | 7 |
| 2.2 | Principaux composants | 5 |
| 3 | Contrôle et entretien | 6 |
| 3.1 | Installation solaire | 6 |
| 3.2 | Préparateur | 6 |
| 3.2.1 | Anodes en magnésium | 6 |
| 3.2.2 | Soupape ou groupe de sécurité | 6 |
| 3.2.3 | Détartrage | 6 |
| 3.2.4 | Habillage | 6 |
| 3.2.5 | Dispositif de purge | 6 |

1 Introduction

1.1 Symboles et abréviations

Dans cette notice, différents marquages et pictogrammes sont utilisés pour attirer l'attention sur des indications particulières. De **Dietrich Thermique S.A.S** souhaite ainsi assurer la sécurité de l'utilisateur, éviter tout problème et garantir le bon fonctionnement de l'appareil.



Danger

Signale un risque de situation dangereuse pouvant entraîner des blessures corporelles graves.



Avertissement

Signale un risque de situation dangereuse pouvant entraîner des blessures corporelles légères.



Attention

Signale un risque de dégâts matériels.



Information particulière.



Renvoi

Renvoi vers d'autres notices ou d'autres pages de la notice.

▶ **ECS** : Eau Chaude Sanitaire.

1.2 Généralités

Nous vous félicitons d'avoir choisi un produit de qualité. Nous vous conseillons vivement de lire les instructions suivantes afin de garantir le fonctionnement optimal de votre appareil. Nous sommes persuadés qu'il vous donnera entière satisfaction et répondra à toutes vos attentes.

1.2.1 Responsabilité du fabricant

Nos produits sont fabriqués dans le respect des exigences des différentes directives européennes applicables, ils sont de ce fait livrés avec le marquage  et tous les documents nécessaires.

Ayant le souci de la qualité de nos produits, nous cherchons en permanence à les améliorer. Nous nous réservons donc le droit, à tout moment de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- ▶ Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil.
- ▶ Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil.
- ▶ Non-respect des instructions d'installation de l'appareil.

1.2.2 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil. L'installateur doit respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- ▶ Réaliser l'installation conformément à la législation et aux normes en vigueur.

- ▶ Effectuer la première mise en service et effectuer tous les points de contrôles nécessaires.
- ▶ Expliquer l'installation à l'utilisateur.
- ▶ Si un entretien est nécessaire, avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien de l'appareil.
- ▶ Remettre toutes les notices à l'utilisateur.

1.2.3 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir un fonctionnement optimal de votre appareil, nous vous recommandons vivement de respecter les consignes suivantes :

- ▶ Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- ▶ Faire appel à des professionnels qualifiés pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service.
- ▶ Faites-vous expliquer votre installation par l'installateur.
- ▶ Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires.

- ▶ Conserver les notices en bon état à proximité de l'appareil.

1.2.4 Conformité de conception et de fabrication

Le présent produit est conforme aux exigences de la directive européenne 97 / 23 / CE, article 3, paragraphe 3, concernant les appareils à pression.

1.2.5 Conformité électrique / Marquage

Le présent produit est conforme aux exigences des directives européennes et normes suivantes :

- 2006/95/CE Directive Basse Tension

Norme visée : EN 60.335.1.

- 2004/108/CE Directive Compatibilité Electromagnétique
Normes visées : EN 50.081.1 / EN 50.082.1 / EN 55.014.

1.3 Consignes de sécurité et recommandations

 **Toute intervention sur l'installation doit être effectuée par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art et d'après cette notice.**

 **Eau de chauffage et eau sanitaire ne doivent pas être en contact. La circulation de l'eau sanitaire ne doit pas se faire dans l'échangeur.**

 **Les installations solaires doivent être protégées contre la foudre par mise à la terre.**

L'installation doit répondre en tout point aux règles qui régissent les travaux et interventions dans les maisons individuelles, collectives ou autres constructions.

Effectuer un entretien régulier de l'appareil pour garantir son bon fonctionnement.

Pour bénéficier de la garantie, aucune modification ne doit être effectuée sur le préparateur d'eau chaude sanitaire.

2 Description technique

2.1 Caractéristiques techniques

| | | UNO/1 E200 | UNO/1 E300 | UNO/1 E400 |
|---|----------------|------------|------------|------------|
| Contenance en eau | litres | 200 | 300 | 395 |
| Volume d'appoint | litres | 100 | 145 | 185 |
| Volume solaire | litres | 100 | 155 | 210 |
| Pression de service max. côté sanitaire | bar | 10 | 10 | 10 |
| Echangeur solaire | | | | |
| Capacité en eau | litres | 3.8 | 8.1 | 8.1 |
| Surface d'échange | m ² | 0.75 | 1.2 | 1.2 |
| Constante de refroidissement Cr * | Wh/24h · L · K | 0.23 | 0.20 | 0.19 |
| Appoint électrique en option | | | | |
| Puissance de l'appoint électrique | kW | 2.2 | 3.0 | 4.5 |
| Temps de réchauffage de 15 à 60 °C | | 2 h 50 min | 3 h 00 min | 2 h 30 min |
| Vecs40 nocturne ^{(1) (3)} | litres | 185 | 260 | 355 |
| Vecs40 nocturne + diurne ^{(2) (3)} | litres | 330 | 460 | 660 |

* Uniquement en France / Essai réalisé selon la norme NF D 30-003

- (1) Volume d'eau journalier à 40 °C en chauffe uniquement nocturne
Entrée eau froide sanitaire 15 °C - Température de stockage eau chaude sanitaire 60 °C
- (2) Volume d'eau journalier à 40 °C en chauffe nocturne + 2 heures en diurne
Entrée eau froide sanitaire 15 °C - Température de stockage eau chaude sanitaire 60 °C
- (3) Valeurs mesurées uniquement sur le volume d'appoint

2.1.1 Résistances électriques

| | EC411 (UNO/1 E200) | EC413 (UNO/1 E400) | EG88 (UNO/1 E300) |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Puissance électrique | 2.4 kW | 4.5 kW | 3.0 kW |
| Alimentation électrique | 230 V~ / 400 V3~ | 230 V~ / 400 V3~ | 230 V~ / 400 V3~ |
| Ø bride | Ø 82 | Ø 180 | Ø 82 |

2.2 Principaux composants

■ Echangeur thermique

- 1 échangeur thermique pour la charge solaire dans la partie inférieure

Les échangeurs thermiques soudés dans la cuve sont réalisés en tube lisse dont la surface extérieure, en contact avec l'eau sanitaire, est émaillée.

■ Cuve

- Acier
- Revêtement intérieur en émail vitrifié de qualité alimentaire qui protège la cuve de la corrosion et préserve toutes les qualités de l'eau sanitaire.

■ Résistance électrique

- Résistance stéatite multitension (UNO/1 E200, UNO/1 E300)
- Résistance blindée multitension (UNO/1 E400)

■ Protection contre la corrosion

- 1 ou 2 anodes en magnésium à contrôler tous les 2 ans et à remplacer le cas échéant.

■ Isolation

- L'appareil est isolé par une mousse de polyuréthane sans CFC.
- Un film en polyéthylène empêche l'adhérence de la mousse à la cuve. L'isolation peut être détachée facilement de la cuve. Cette mesure facilite le recyclage des matériaux.

■ Habillage

Polystyrène.

3 Contrôle et entretien

3.1 Installation solaire

Nous vous recommandons de souscrire un contrat d'entretien prévoyant tous les ans ou tous les deux ans un contrôle de niveau du fluide, de la protection antigel, de la pression de l'installation, de son étanchéité et de son fonctionnement général.



Il est impératif de vidanger le circuit solaire avant toute intervention.

3.2 Préparateur

3.2.1 Anodes en magnésium

L'anode en magnésium doit être vérifiée au moins tous les 2 ans par un professionnel qualifié.

3.2.2 Soupape ou groupe de sécurité

La soupape ou le groupe de sécurité doit être manoeuvré au moins **1 fois par mois**, afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de se prémunir d'éventuelles suppressions qui endommageraient le préparateur ECS.

3.2.3 Détartrage

Dans les régions où l'eau est calcaire, il est recommandé de demander à l'installateur d'effectuer annuellement un **détartrage** de l'échangeur du préparateur ECS afin d'en préserver les performances.

3.2.4 Habillage

L'habillage du préparateur ECS peut être nettoyé à l'eau savonneuse.

3.2.5 Dispositif de purge

Si le dispositif de purge est inutilisé, l'installateur doit contrôler l'étanchéité du raccord de purge supérieur.

Garanties

Vous venez d'acquérir l'un de nos appareils et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez ainsi témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que votre appareil gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu régulièrement. Votre installateur et tout notre réseau restent bien entendu à votre disposition.

■ Conditions de garantie

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié). Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils
- aux règles de l'art

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport. Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité. Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc..., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

■ France

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale stipulée aux articles 1641 à 1648 du Code Civil.

■ Pologne

Les conditions de garantie sont indiquées sur la carte de garantie.

■ Suisse

L'application de la garantie est soumise aux conditions de vente, de livraison et de garantie de la société qui commercialise nos produits.

■ Belgique

Les dispositions qui précèdent concernant la garantie contractuelle ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en Belgique en matière de vices cachés.

■ Italie

La durée de notre garantie est indiquée sur le certificat livré avec l'appareil.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que les opérations d'installation et d'entretien soient réalisées respectivement par un professionnel qualifié et par une société de service après vente).

Les droits établis par la directive européenne 99/44/CEE, transposée par le décret législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

■ Russie

Les dispositions qui précèdent n'excluent en rien les droits du consommateur, qui sont garantis par la loi de la Fédération de Russie au sujet des vices cachés.

Les conditions de garantie et les conditions d'application de la garantie sont indiquées sur le bon de garantie.

La garantie ne s'applique pas pour le remplacement ou la réparation de pièces d'usure suite à une utilisation normale. Parmi ces pièces, on compte les thermocouples, les gicleurs, les systèmes de contrôle et d'allumage de la flamme, les fusibles, les joints.

■ Turquie

En conformité avec la législation et la réglementation, la durée de vie du produit pour cet appareil est de 10 ans. Durant cette période, le fabricant et/ou le distributeur est tenu de fournir le service après-vente et les pièces de rechange.

■ Autres pays

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur des dispositions légales applicables en matière de vices cachés dans le pays de l'acheteur.

Certificat de garantie

Date d'achat :

Cachet du revendeur :

Nom et adresse de l'acquéreur :

.....

.....

.....

.....

.....

Tél. :

Informations concernant l'appareil (à relever sur la plaquette signalétique) :

Modèle :

Numéro de série :



DE DIETRICH THERMIQUE S.A.S.www.dedietrich-thermique.fr

Direction des Ventes France
57, rue de la Gare
F- 67580 MERTZWILLER
☎ +33 (0)3 88 80 27 00
✉ +33 (0)3 88 80 27 99

**ÖAG AG**www.o eag.at

Schemmerlstrasse 66-70
A-1110 WIEN
☎ +43 (0)50406 - 61624
✉ +43 (0)50406 - 61569
dedietrich@o eag.at

**DE DIETRICH REMEHA GmbH**www.dedietrich-reme ha.de

Rheiner Strasse 151
D- 48282 EMSDETTEN
☎ +49 (0)25 72 / 23-5
✉ +49 (0)25 72 / 23-102
info@dedietrich.de

**NEUBERG S.A.**www.dedietrich-heating.com

39 rue Jacques Stas
L- 2010 LUXEMBOURG
☎ +352 (0)2 401 401

**VAN MARCKE**www.vanmarcke.be

Weggevoerdenlaan 5
B- 8500 KORTRIJK
☎ +32 (0)56/23 75 11

**DE DIETRICH**www.dedietrich-otoplenie.ru

129090 г. Москва
ул. Гиляровского, д. 8
офис 52
☎ +7 495 988-43-04
✉ +7 495 988-43-04
dedietrich@nnt.ru

**WALTER MEIER (Klima Schweiz) AG**www.waltermeier.com

Bahnstrasse 24
CH-8603 SCHWERZENBACH
☎ +41 (0) 44 806 44 24
Serviceline +41 (0)8 00 846 846
✉ +41 (0) 44 806 44 25
ch.klima@waltermeier.com

**WALTER MEIER (Climat Suisse) SA**www.waltermeier.com

Z.I. de la Veyre B, St-Légier
CH-1800 VEVEY 1
☎ +41 (0) 21 943 02 22
Serviceline +41 (0)8 00 846 846
✉ +41 (0) 21 943 02 33
ch.climat@waltermeier.com

DE DIETRICHwww.dedietrich-heating.com

Room 512, Tower A, Kelun Building
12A Guanghua Rd, Chaoyang District
C-100020 BEIJING
☎ +86 (0)106.581.4017
+86 (0)106.581.4018
+86 (0)106.581.7056
✉ +86 (0)106.581.4019
contactBJ@dedietrich.com.cn



AD001-AC

© Droits d'auteur

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable.

Sous réserve de modifications.

03/02/11



300025805- 001 - A

De Dietrich

DE DIETRICH THERMIQUE
57, rue de la Gare F- 67580 MERTZWILLER - BP 30